

**Arrêté fédéral
portant approbation de l'Accord du 21 juin 2001 amendant
la Convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association
européenne de libre-échange (AELE)**

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 12 septembre 2001²,
arrête:

Art. 1

¹ L'Accord du 21 juin 2001 amendant la Convention du 4 janvier 1960 instituant l'AELE³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum sur les traités internationaux entraînant une unification multilatérale du droit (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, de la Constitution).

¹ RS 101

² FF 2001 4729

³ RS 0.632.31

Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord du 21 juin 2001 amendant la Convention du 4 janvier 1060 instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.10.2001
Date	
Data	
Seite	4774-4774
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 686

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.